

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 3 Juin 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-03-21- ENVIRONNEMENT (8.8) - ASSAINISSEMENT - STATION D'EPURATION DE BOUCQ - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE**

**DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc</b> (ayant la procuration de JOUBERT Roger), <b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALUT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), <b>SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD Isabel), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine</b> (ayant la suppléance de MANSION François), <b>MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>NIGON Elisabeth</b> (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), <b>HARMAIND Alde</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie</b> (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de RIVET Lionel), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), <b>MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>PICARD Denis, SEGALUT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	10 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	5 avis de suppléance
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	COLLET Thierry
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	61 présents
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	71 votants

Le programme d'assainissement de la Communauté de Communes Terres Toulaises prévoit la création des ouvrages d'épuration des communes membres.

La réflexion et les études engagées pour réaliser l'assainissement de la commune de BOUCQ ont conclu à la programmation d'une station d'épuration. Les études de sol et de recherche de zones humides menées concluent à une implantation possible de l'ouvrage d'épuration d'une surface de 5 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section ZD 20, située sur le ban de BOUCQ, propriété de Madame Gilberte BEAUPLLET, demeurant 43, Résidence d'Estienne d'Orves 91220 PALAISEAU,

Par courrier du 18 avril 2021, Madame BEAUPLLET Gilberte a validé la vente d'une partie de la parcelle ZD 20 pour une surface de 5 000 m<sup>2</sup> et pour un prix convenu de 5 000 € par hectare, hors droits et taxes. Ce prix d'acquisition ne comprend pas les indemnités dues éventuellement applicables (indemnités d'éviction, de fumure, perte d'exploitation, remboursement de travaux de drainage, ...).

Par ailleurs dans ce même courrier, elle précise donner tous pouvoir à son fils, Monsieur Eric BEAUPLLET, demeurant 7, Résidence de la Boële 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS pour mener l'acquisition foncière.

Il est précisé ici que, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi numéro 2001-1168 du 11 décembre 2001 et compte tenu du prix de la présente acquisition, celle-ci n'a pas été précédée d'une demande d'avis du service des Domaines.

En conséquence, considérant l'intérêt qui s'attache à l'acquisition du terrain d'assiette de l'ouvrage d'épuration de la commune de BOUCQ d'une surface approximative de 5 000 m<sup>2</sup> (partie de terrain de la parcelle ZD 20), sous réserve d'arpentage et de localisation définitive (surface d'implantation des ouvrages de l'ordre de 5000 m<sup>2</sup>),

Etant précisé que la surface non utilisée pour la construction pourra être laissée en exploitation, avec la signature d'un contrat de prêt à usage,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 25 mai 2021,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Accepter l'acquisition du terrain d'assiette de l'ouvrage d'épuration des eaux usées de la commune de BOUCQ d'une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup> (partie de terrain de la parcelle ZD20), sous réserve d'arpentage, au prix de 5000 € par hectare, hors droits et taxes,**
- **Autoriser la signature de toutes pièces utiles,**
- **S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence,**
- **S'engager à verser les indemnités obligatoires telles qu'exposées, tant au propriétaire qu'à l'exploitant sous les conditions ordinaires de droit applicables en l'espèce, et sous réserve de la production des pièces justificatives liées aux dépenses de travaux,**
- **Préciser que la surface non aménagée pourra être confiée à l'exploitant agricole par contrat de prêt à usage.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

